



Paris, le 20 juin 2024

Formation Spécialisée Ministérielle

Déclaration Liminaire

UNSA DEFENSE

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdames,

Cette réunion de la Formation Spécialisée Ministérielle clôt ce premier semestre avant que le pays ne se lance dans la période des Jeux Olympiques.

Pour autant, certaines incertitudes durent et perdurent sur la situation administrative (convention de mise à disposition pour les agents civils), la situation financière (ordre de mission sans frais) et matérielle (toutes et tous logés à la même enseigne) des personnels qui seront impliqués dans ce bel évènement.

TEMPS DE TRAVAIL

L'UNSA Défense demande que le cadre ministériel pour déroger aux garanties minimales du temps de travail soit explicite suite à la note de l'Inspection du Travail. La communication est totalement brouillée. La réponse allant de pas de dérogation à dérogation par le chef d'organisme pour son propre service (juge et partie ?).

FORMATION DES REPRESENTANTS DE LA FORMATION SPECIALISEE MINISTERIELLE (CSA M)

L'UNSA Défense remercie l'équipe SRP5 pour l'organisation de la 1ère journée de formation des représentants de la Formation Spécialisée Ministérielle, ainsi que tous les intervenants pour la qualité de leurs prestations. L'UNSA Défense a particulièrement apprécié les sujets présentés par SPRP et DAJ. Un « goût de trop peu », tant ces sujets sont prenants et qui amène l'UNSA Défense à vous demander d'approfondir ces thèmes de formation.

Lors des échanges, l'UNSA a rappelé que le ministère avait un « bel outil », l'instruction n°98 sur volet Accidents de Service/Accidents de Travail/Maladies Professionnelles et a interrogé sur sa mise à jour future.

L'UNSA fait le constat que ceux-ci ne font pas l'objet d'enquêtes systématiques de la Formation Spécialisée pour alimenter la démarche de prévention à travers le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels tel que rappelé à l'article 8.1 alinéa 3 de l'arrêté RDP du 21 12 2015. Les employeurs se basent sur la notion de gravité pour éviter de réaliser ces enquêtes d'accident. Comment peut-être quantifier la gravité d'un accident ? Celle fournie dans le Procès-verbal du 12 12 2023 de la Formation Spécialisée Ministérielle, notion d'accident « grave », IPP supérieur à 1% ?

L'UNSA Défense s'interroge sur la manière dont les employeurs sont informés pour alimenter la démarche d'évaluation du risque dans le cadre des maladies professionnelles ou à caractère professionnel. Les dossiers de la commission des rentes (AT/AS/MP) pourraient être aussi un outil...

Lors des échanges, l'UNSA Défense a par ailleurs été surprise de la différence de qualification en accident Service/Travail reconnu ou pas suivant la situation administrative des lieux de restauration (régie/externalisé).



RESTAURATION DES AGENTS

L'UNSA Défense s'interroge et continuera à vous interroger sur les conditions de restauration des personnels civils. Tous les personnels civils ont-ils accès à une restauration collective ? Dans le cas contraire, celles et ceux qui n'y ont pas accès et qui seraient éligibles à la prime ASA ne la perçoivent donc pas. Comment le ministère compte-t-il assurer l'égalité de tous les agents dans le domaine de cette prestation sociale ?

INTRODUCTION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES(CHORUS-DT/FD@LIGNE/RESTOSCAN/GAETAN)

/ERGONOMIE/PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

Chaque Etat-Major, Direction et Service met en place des Systèmes d'Informations pour simplifier et améliorer l'efficacité de notre ministère.

Or, constat est fait que cela n'est pas le cas sur les logiciels CHORUS-DT, RESTOSCAN, ALIDADE... Double saisie, système papier/numérique,

Parmi les pistes de simplification administrative et de suppression des « irritants », ces SI sont « magnifiques » : Perte de temps à tous les niveaux, agents, supérieurs hiérarchiques, services administratifs, systèmes non opératifs... avec en prime l'usage de moyens personnels !!!!

Aussi l'UNSA Défense demande la mise en place d'1 GT pour les déplacements professionnels, sur ses aspects Santé, Sécurité et Conditions de Travail au vu du déploiement de tout cet écosystème numérique ayant un impact sur le travail des agents de ce ministère.

ARRETE MEDECINE DU TRAVAIL – PLAN D' ACTIONS DE CONSOLIDATION

L'UNSA Défense tient à saluer le travail réalisé sur le projet d'arrêté modificatif sur la nomination des médecins du travail par les représentants de l'administration (SRP5 et le médecin coordonnateur du SSA), ainsi que les réponses apportées au Groupe de Travail. Ces échanges ont permis d'identifier les visites obligatoires et non obligatoires. La circulaire idoine sera-t-elle mise à jour (1.3.3.5) ?

Sur le plan d'actions associé pour consolider la médecine du travail de notre ministère, l'UNSA Défense sera très vigilante sur l'axe 6 – Améliorer le Système d'Informations AXONE, et notamment sur la protection des données de santé.

GUIDE RELATIF AUX RAYONNEMENTS IONISANTS

Concernant le projet de guide relatif aux dispositions applicables en matière de prévention des risques d'exposition aux rayonnements ionisants, l'UNSA Défense s'interroge sur deux points :

- Les conséquences de l'évolution de l'organisation de l'ASN et de l'IRSN, sur ce projet de documents,
- Le nouvel arrêté du 15 mai 2024 sur le risque radon.

BILAN THEMIS 2023 – HVS-D

Le bilan pour l'année 2022 a été présenté en décembre 2023, le bilan pour l'année 2023 est présenté en juin 2024.





Présentation « précoce », sans doute est-ce en lien avec la communication journalistique, du phénomène #metoodesarmées et surtout du rapport présenté par le ministre avec ses cinquante recommandations ? Ce rapport nous sera-t-il communiqué ?

Nombreux sont ceux qui s'interrogent sur les moyens de la cellule THEMIS. Les effectifs pour la prévention routière qui nous apparaissent suffisants sont de 13 agents. Que penser d'une cellule THEMIS qui passe de 4 à 5 agents... Quel déséquilibre de moyens !!

Sur les discriminations, nous souhaitons faire 1 quizz au sein de Formation Spécialisée. Quel est le nombre de critères de discriminations ? Le site du Défenseur des droits rappelle que « la loi reconnaît plus de 25 critères de discrimination ».

L'outil juridique « arrêté signalement » est-il vraiment « efficace » ? Les établissements publics sous tutelle ont-ils conclu une convention conformément à cet arrêté ?

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE ROUTIER

La mission prévention et sécurité routières du ministère de la défense mentionne que le parc automobile est disparate du fait de la Politique des Achats et des contraintes Achat (Direction des Achats, UGAP...). La Politique d'Achats et la Politique Santé Sécurité et de Conditions de Travail ne devraient-elles pas faire « bon ménage » en terme de confort et de sécurité des véhicules à l'instar de la prise en compte de la Politique Environnementale ?

L'UNSA Défense propose que la Formation Spécialisée Ministérielle participe à l'élaboration de cette politique avec les différents services de notre ministère (MPSRD, SCA, SRP5...).

La mission prévention et sécurité routières dans sa fiche mentionne le BTE ? Quel est ce dispositif ? Boitier enregistreur de contexte d'accident de type EDR ? Quel est l'objectif de ce système ? La démarche engagée respecte-t-elle les recommandations de la CNIL, et notamment l'Information/Consultation des Instances Représentatives du Personnel ?

Monsieur Le Président, Mesdames, Messieurs, l'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et pour les réponses qui seront apportées à cette déclaration liminaire.

